



Réserve Naturelle
COURANT D'HUCHET

Maison de la Réserve
374 Rue des berges du lac 40550 Léon
Tél : 05 58 48 73 91

PERMANENCES MACARONS 2019

Les permanences pour le renouvellement des demandes d'autorisation de circuler et de stationner en Réserve Naturelle, dans le cadre du règlement intérieur approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1994, modifié par arrêté préfectoral du 24 avril 1995, se tiendront à la Maison de la Réserve, rue des berges du lac à Léon, les jours et heures suivants :

les 11, 13 et 15 mars 2019

de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les demandeurs devront se munir de leur permis de chasse ou de pêche à jour et du certificat d'immatriculation de leur véhicule.

Attention ! Aucune autorisation ne sera délivrée en dehors de ces permanences.